

Madame  
la Présidente de la Confédération  
Simonetta Sommaruga  
Palais fédéral Ouest  
3003 Berne

Berne, Zurich, Genève,  
le 1<sup>er</sup> avril 2015

**Lettre ouverte : 8 avril 2015, International Romani Day | Journée des Yéniches, Sintis et Roms : des organisations de défense des minorités et de défense des droits humains réclament respect et reconnaissance pour les Roms en Suisse**

Madame la Présidente de la Confédération,

En février 2014, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a examiné pour la quatrième fois les efforts fournis par la Suisse pour mettre en œuvre la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il est inquiet quant au fait que certaines minorités soient régulièrement stéréotypées et stigmatisées en politique et par les médias. Sont particulièrement évoquées les minorités des Yéniches, Sintis et Roms. En outre, les Roms sont victimes d'un « profilage racial » ciblé par la police.<sup>1</sup>

Par ailleurs, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a publié en septembre 2014 son cinquième rapport sur la Suisse et les recommandations qui y sont formulées sont très claires<sup>2</sup> : les ministères publics sont appelés à poursuivre toutes les déclarations de personnalités politiques relevant de l'art. 261bis du code pénal. Parallèlement, les autorités sont appelées à initier un plan d'action face aux réflexes pouvant mener à une couverture médiatique stigmatisant les Roms.

Ces résultats corroborent les observations et les expériences des représentant-e-s de ces minorités et des organisations qui les soutiennent. Afin de lutter contre cette tendance, une coalition d'organisations de défense des minorités et de défense des droits humains s'est formée et réclame fermement le 8 avril 2015 respect et reconnaissance pour les Yéniches, Sintis et Roms en Suisse.

<sup>1</sup> <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14256&LangID=E>

<sup>2</sup> [http://www.ekr.admin.ch/pdf/140915\\_5eme\\_Rapport\\_ECRI\\_sur\\_la\\_Suisse.pdf](http://www.ekr.admin.ch/pdf/140915_5eme_Rapport_ECRI_sur_la_Suisse.pdf)

Le Conseil fédéral et les autorités sont appelés à endosser leurs responsabilités :

### **1. Reconnaissance culturelle et égalité des droits pour les Yéniches, les Sintis et les Roms en Suisse**

Quelque 80 à 100 000 Roms vivent actuellement en Suisse et y sont très bien intégrés. Ils parlent leur langue, ont leur propre culture et sont pour la plupart « sédentaires ».

L'Assemblée fédérale a approuvé en 1998 la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales en précisant que « constituent en Suisse des minorités nationales [...] les groupes de personnes [...] qui sont de nationalité suisse, entretiennent des liens anciens, solides et durables avec la Suisse et sont animés de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue ». Cette définition, les Yéniches la revendiquent pleinement et sans conteste et cela a d'ailleurs été confirmé par le Conseil fédéral. Pourtant, cette précision doit également inclure les Sintis et les Roms, car en 1471 déjà, la Diète s'est penchée pour la première fois sur la question des « gitans » et a décidé qu'il ne fallait à compter de cette date ni les héberger ni les restaurer. Malgré tous les efforts déployés par les autorités, notamment avec l'interdiction d'entrée sur le territoire, valable jusqu'en 1972, les Sintis et les Roms n'ont certes pas pu obtenir la nationalité suisse au cours de ces 600 dernières années, mais leur présence continue dans le pays démontre un lien solide avec la Suisse ; ceci peut et doit donc justifier un droit autonome au statut de minorité nationale, notamment pour réparer plusieurs siècles d'injustice.<sup>3</sup> De même, la Suisse doit reconnaître dans le cadre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires la langue romane comme une langue non reliée à un territoire, au même titre que la langue yéniche.

---

<sup>3</sup>Thomas Huonker, Regula Ludi: Roma, Sinti und Jenische. Schweizerische Zigeunerpolitik zur Zeit des Nationalsozialismus. Veröffentlichungen der UEK, Band 23

## 2. Mesures de sensibilisation visant à lutter contre l'antitsiganisme au sein des autorités

Plusieurs mesures administratives et jugements cimentent des stéréotypes et des préjugés à l'encontre des Yéniches, Sintis et Roms en Suisse.

Exemples récents :

a) Suite à la tenue d'un mariage entre Roms durant l'été 2012, le canton du Valais a adopté en juin 2013 un « plan gitans ». Cette dénomination est très péjorative, stéréotypée et discriminante vis-à-vis des Yéniches, Sintis et Roms.

b) En 2009, la ville de Berne a démarré le projet Agora, dont l'objectif est de réduire la mendicité organisée. La mesure phare du programme est le placement de mineurs dans des foyers, avant de les renvoyer dans leur pays. Comme l'a indiqué récemment la police des étrangers de la ville de Berne, pas un enfant mendiant n'a été arrêté depuis la mise en place de la mesure. D'après Alexander Ott, directeur de la police communale des étrangers, cela traduit la réussite du projet Agora. Toutefois, le procédé rappelle fortement l'« Œuvre des enfants de la grand-route ». Entre 1929 et 1973, des enfants de Yéniches suisses avaient été placés dans des foyers ou des familles, la mesure ayant été justifiée par la protection du bien de l'enfant.

c) Ardita M., une Rom du Kosovo résidant dans le canton du Valais, a perdu son autorisation de séjour suite à sa séparation de son mari et père de son enfant. Parallèlement, l'autorité parentale pour leur enfant commun lui a été retirée sous prétexte que si l'enfant restait avec la mère, la fille risquerait d'être vendue ou mariée de force au Kosovo. Selon l'autorité qui a rendu la décision, ces pratiques ne seraient pas rares chez les Roms.

Ayant accepté le plan d'action de 2003 visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE ainsi que la décision du Conseil des ministres, en décembre 2013, de renforcer les efforts de l'OSCE en ce sens, la Suisse est, elle aussi, tenue d'œuvrer avec détermination contre l'antitsiganisme et de mettre en place des mesures de prévention et de sensibilisation en conséquence. Quel que soit leur échelon, les autorités ne possèdent malheureusement que des connaissances limitées sur les Roms. Confondre

mode de vie et appartenance ethnique est ainsi aussi courant que de reprendre des stéréotypes et des généralisations quant à certaines pratiques. Nous exhortons donc le Conseil fédéral à instaurer des mesures de sensibilisation ciblées de manière à mieux informer les représentant-e-s d'autorités au sujet de la situation des Roms et à associer des professionnel-le-s et des représentant-e-s des minorités concernées à l'élaboration de modules concrets de sensibilisation.

### **3. Encouragement de la participation politique des Roms en Suisse**

Bien que 80 à 100 000 Roms vivent en Suisse et qu'un grand nombre d'entre eux possèdent un passeport helvétique, ils sont totalement absents des instances politiques et des commissions extraparlimentaires. De même, alors que les Roms sont particulièrement touchés par le racisme structurel, ce que condamnent régulièrement l'ECRI et le CERD, ils ne sont pas représentés au sein de la Commission fédérale contre le racisme (CFR).

Les organisations de Roms ne sont d'ailleurs pas non plus associées aux divers processus de consultation organisés par les autorités. Nous exhortons donc le Conseil fédéral à s'engager au sein de l'administration et vis-à-vis des commissions extraparlimentaires en faveur d'une amélioration significative de l'accès des Roms à la participation politique.

### **4. Engagement renforcé concernant la création d'aires de transit, y compris pour les gens du voyage roms de nationalité étrangère**

L'Office fédéral de la culture a mis en place l'année dernière un « groupe de travail sur le mode de vie des gens du voyage » dans le but d'améliorer les conditions cadres de ce mode de vie. L'engagement en faveur des « gens du voyage » suisses est digne de reconnaissance. En effet, le groupe de travail permet d'engager les premières étapes de processus en souffrance depuis longtemps.

Seule une petite partie de la population rom mondiale vit selon un mode de vie itinérant. En Suisse, le nombre d'aires de transit pour gens du voyage roms de nationalité étrangère est cependant insuffisant. D'après la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, la Suisse s'est pourtant engagée à créer suffisamment d'aires de transit, y compris pour ces personnes. Il ressort du rapport 2010 de la Fondation

Assurer l'avenir des gens du voyage suisses que la Suisse met quatre aires de transit à la disposition des gens du voyage étrangers.<sup>4</sup> Pourtant, après vérification auprès des professionnel-le-s compétent-e-s, seul celui de Domat-Ems remplit les critères de qualité nécessaires. Les autres sont soit inexistantes soit inutilisables.

A cause du grave manque de place, dont souffrent également les gens du voyage yéniches et sintis de Suisse, des conflits surgissent régulièrement avec les autorités et les gens du voyage suisses, conflits qui sont ensuite souvent exploités par les médias. Nous exhortons vivement le Conseil fédéral à remplir de toute urgence les obligations auxquelles il s'est engagé par la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, à savoir créer non seulement suffisamment d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage suisses mais également suffisamment d'aires de transit pour les gens du voyage étrangers.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte des présentes recommandations. En outre, nous serions heureux de vous présenter personnellement nos arguments et sollicitons de ce fait un entretien avec vous.

Dans l'attente d'une réaction de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Confédération, l'expression de notre très haute considération.



Christoph Wiedmer  
Directeur SPM

---

<sup>4</sup> [http://www.stiftung-fahrende.ch/sites/stiftung-fahrende.ch/files/standbericht\\_2010\\_d.pdf](http://www.stiftung-fahrende.ch/sites/stiftung-fahrende.ch/files/standbericht_2010_d.pdf)

**La présente lettre est cosignée par les organisations suivantes :**

- Mustafa Asan, Collectif Rroma Jam Session
- Kemal Sadulov, président de Romano Dialog
- Stéphane Laederich, directeur de la Roma Foundation
- Eric Roset, Mesemrom
- Daniel Huber, président de la Radgenossenschaft der Landstrasse
- Uschi Waser, présidente de Naschet Jenische
- Venanz Nobel, vice-président de Schäft qwant
- Thomas Huonker, président du Schweizerisches Institut für Antiziganismusforschung (institut suisse pour la recherche sur l'antitsiganisme)
- Max Elmiger, directeur de Caritas Zurich
- Manon Schick, directrice d'Amnesty International Suisse

**Copie à**

- Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture
- Martine Brunshwig Graf, présidente de la CFR
- Michele Galizia, responsable du Service de lutte contre le racisme
- Sophie Heegaard, Section des droits de l'homme, Direction du droit international public, DFAE
- Markus Notter, président de la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses
- Kurt Fluri, président de l'Union des villes suisses
- Hans-Jürg Käser, président de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police